

Montsinéry-Tonnégrande, le 19 janvier 2018



COMMUNIQUÉ

Le Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, informe la population qu'à compter du 1^{er} février 2018, les moyens de paiements acceptés pour le règlement de la restauration scolaire seront.

« Espèce, carte bleue ».

Et que les chèques ne seront plus acceptés.

Le Maire,

The official seal of the Mairie de Montsinéry-Tonnégrande is circular, with the text 'Mairie de MONTSINÉRY-TONNEGRANDE' around the top and 'GUYANE' at the bottom. The center features a coat of arms. A blue ink signature is written over the seal.

Patrick LECANTE